

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

10 juin 2019

Séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue le 13 mai 2019, à 19h30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Yves Bond et Pierre Blouin.

Les conseillers Perry Bell et Lee Brazel ont motivé leur absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Sarah Lévesque, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-19

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a personne qui assiste au conseil.

4. SUJETS REPORTÉS

4.7.3.3 Entretien des Plates-Bandes

2019-06-20

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le premier nettoyage des plates-bandes de la municipalité soit donné à David Veilleux, déneigement et paysagement, au coût de 45 \$ / h.

ADOPTÉE

4.7.4.2 Appel d'offres compostage

2019-06-21

CONSIDÉRANT les contraintes relatives à la collecte des matières résiduelles, telles que le manque de personnel de voirie, l'entente avec Valoris;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports Stanley Taylor (2015) a soumis le prix de 85 100 \$ (avant taxes) pour une période d'un an pour effectuer la collecte des matières résiduelles (déchets, compost et recyclage) ;

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Transports Stanley Taylor (2015) pour la collecte des matières résiduelles (déchets, compost et recyclage) au montant de 85 100\$ (avant taxes) pour une période d'un an ;

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a personne qui assiste au conseil.

2019-06-22

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Marc Blouin**

De clore la présente séance à 20h31 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe